

# PROGRAMME DE RÉINSERTION SOCIALE ET RÉSIDENCE J.A. DESÈVE

## Critères d'admissibilité :

1. Pour la réinsertion sociale : être un homme de 25 ans et plus.  
Pour la résidence J.A DeSève : être un homme de 55 ans et plus.
2. Être dans une situation de grande précarité ou vivre une situation d'itinérance (pauvreté, perte d'emploi, perte de logement, rupture sociale ou familiale, problèmes de santé physique et/ou mentale, etc.)
3. Avoir une source de revenu déclarée et pouvoir assumer les coûts d'occupation.
4. Accepter d'adhérer au service d'accompagnement financier (obligatoire).
5. Être autonome: être en mesure de vaquer à vos activités courantes de façon autonome (hygiène, déplacements, démarches, suivis, rendez-vous...)
6. Accepter les évaluations biopsychosociales nécessaires à votre parcours.
7. Adhérer et signer le code de vie.
8. Être référé par un professionnel ou un organisme.
9. Vous impliquer dans vos démarches et être en mesure de répondre aux exigences du programme.
10. Consentir à lire et signer le document SISA. (Système d'information sur les personnes et les familles sans abri)
11. Pour la Résidence J.A DeSève : présenter des difficultés au niveau de l'autonomie en logement.

## **Critères d'exclusion :**

1. Avoir des obligations judiciaires à la suite d'une sentence ou avoir des engagements légaux comportant un couvre-feu ou des conditions nécessitant une surveillance différente de celle de la Maison du Père (exemples : 24/24 en résidence, sursis avec vérification téléphonique, etc.).
2. Souffrir d'incontinence avec absence de gestion autonome.
3. Présenter des symptômes envahissants non contrôlés qui empêcheraient votre cheminement dans le service (ex : amoncellement compulsif, consommation non contrôlée, santé mentale/désorganisation continue etc.).
4. Refus de fournir les documents nécessaires à l'examen de la demande (ex: conditions judiciaires).
5. Présenter un potentiel élevé de violence.
6. Nécessité de l'oxygène.

Notez que la garde d'animaux domestiques est interdite à la Maison du Père